

La loi bancaire du 28 juillet 2013

Au terme de six mois d'échanges, le Parlement a adopté le 18 juillet 2013 la loi de séparation et de régulation des activités bancaires qui peut se résumer en 100 mesures (cf. document du Ministère de l'Économie et des Finances, www.economie.gouv.fr/files/reforme-bancaire-100-mesures.pdf).

La loi cantonne dans une filiale séparée les opérations menées par les banques sur les marchés financiers pour leur propre compte et pour leur seul intérêt. Elle renforce les pouvoirs de contrôle et d'intervention de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'ACP qui devient l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La nouvelle loi permet aux Collectivités de créer leur propre agence de financement dotée d'une filiale qui exercera une activité de prêt.

S'agissant de la protection du consommateur, la loi plafonne certaines commissions d'intervention prélevées par les banques et développe l'information sur l'assurance emprunteur. Enfin, la loi prend diverses mesures pour améliorer le traitement du surendettement et contrer les dérives financières ainsi que les paradis fiscaux.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 1^{er} août 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires, et en particulier celles du crédit, demeurent atones (...). Dans le même temps, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité économique. Notre politique monétaire vise toujours à maintenir une orientation accommodante dans la mesure justifiée par les perspectives de stabilité des prix et à promouvoir des conditions stables sur le marché monétaire. Elle apporte ainsi son soutien à une reprise progressive de l'activité économique qui devrait intervenir avant la fin de l'année et en 2014. S'agissant de l'avenir, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. Le Conseil des gouverneurs confirme qu'il prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation continue de se fonder sur le maintien, à moyen terme, de perspectives inchangées d'une inflation globalement modérée, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie de la dynamique monétaire (...). Après six trimestres de contraction du PIB dans la zone euro, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration modeste par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité à des niveaux faibles. Dans le même temps, la situation sur le marché du travail reste morose (...). S'agissant de l'analyse monétaire, l'expansion monétaire sous-jacente et, en particulier, la croissance du crédit sont demeurées atones en juin (...). La faible dynamique des prêts continue de traduire essentiellement le stade actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. »

2 - Eurostat

Eurostat a publié, le 31 juillet, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12,1 % en juin 2013. Dans l'UE27, le taux de chômage a été de 10,9 %, en légère baisse par rapport à mai. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à juin 2012, où ils se situaient respectivement à 11,4 % et 10,5 %.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

1- Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000026795365&type=general>

La loi organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. La loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) qui deviendra l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) aura ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

2 - Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027778086&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLi en=id> A compter du 1^{er} août 2013, les taux du Livret A, du Livret bleu, du Livret de développement durable (LDD) sont ramenés de 1,75% à 1,25%, le taux du Livret d'Épargne Populaire passe de 2,25% à 1,75% et le taux du CEL (hors primes d'état et avant prélèvements sociaux) est ramené de 1,25% à 0,75%.

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

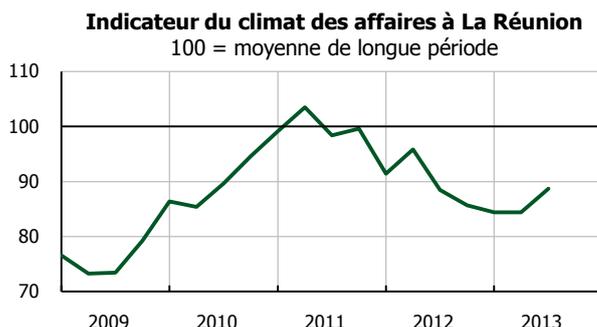
Progression de l'indicateur du climat des affaires au 2^e trimestre 2013

Après s'être progressivement stabilisé jusqu'au premier trimestre 2013, l'indicateur du climat des affaires (ICA) se redresse significativement au deuxième trimestre (+ 4,3 points) pour s'établir à 88,7 points. Il reste néanmoins toujours très en deçà de sa moyenne de longue période.

La composante passée de l'ICA contribue à cette amélioration. Le jugement des entrepreneurs concernant la trésorerie et les délais de paiement est mieux orienté, même s'il reste négatif. Mais surtout, la progression de l'ICA s'explique par les anticipations des chefs d'entreprise pour le trimestre à venir (3,7 points, contre 0,6 point pour la composante passée).

Les intentions d'investir restent certes mal orientées, mais de manière beaucoup moins prononcée qu'aux trimestres précédents.

Les « premières tendances » au 2^e trimestre 2013 sont disponibles sur le [site de l'IEDOM](#).



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Baisse du nombre des effets de commerce impayés au premier semestre 2013

Le nombre d'effets de commerce impayés baisse de 4,5 % au premier semestre 2013 par rapport au premier semestre 2012, poursuivant ainsi la tendance observée depuis le second semestre 2009. Le montant total déclaré de ces incidents progresse néanmoins de 2,3 %, en raison d'une augmentation du montant moyen (+ 7,1 %).

BREVES ECONOMIQUES

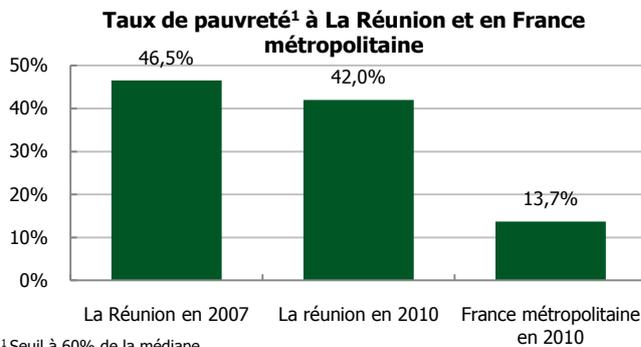
LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	131,5	+ 1,0 %	+ 1,3 %
	IPC France entière	127,1	- 0,3 %	+ 1,1 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	24 975	+ 27,9 %	- 20,3 %
	Cumul (milliers d'euros)	136 175	-	- 2,5 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (millions d'euros)	406,3	+ 26,5 %	+ 7,4 %
	Cumul (millions d'euros)	2 519,1	-	- 5,9 %
	Exportations (millions d'euros)	29,9	+ 64,1 %	+ 15,6 %
	Cumul (millions d'euros)	152,1	-	- 0,5 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	133 730	- 1,2 %	+ 7,8 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	204 563	+ 43,0 %	- 7,9 %
	Cumul	1 152 946	-	- 4,0 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	62 200	- 15,7 %	- 16,3 %
	Cumul	266 200	-	- 7,1 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker (milliers d'euros)	10 147	-	- 11,8 %
	Importation de ciment/clinker (milliers de tonnes)	123,9	-	- 12,6 %
	Effectifs salariés du BTP	15 391	- 0,2 %	- 10,2 %

Hausse du niveau de vie à La Réunion entre 2007 et 2010



Entre 2007 et 2010, le niveau de vie médian progresse à La Réunion de 10,9 % en euros constants, soit une hausse nettement supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 2,7 %). L'augmentation profite à l'ensemble des ménages, sauf aux 10 % les plus aisés. Cet accroissement s'explique en partie par les hausses des revenus salariaux et l'instauration du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA).

La croissance rapide des revenus intermédiaires à La Réunion, revenus qui se situent à proximité du seuil de pauvreté, a permis de réduire le nombre de ménages situé en dessous de ce seuil. Ainsi, le taux de pauvreté est passé de 46,5 % à 42,0 %.

La publication est disponible sur le [site de l'Insee](#).

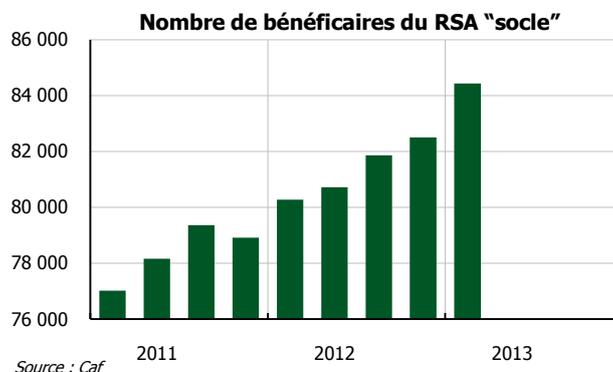
Diminution du nombre de déclarations d'embauche à fin juin 2013

La caisse nationale de l'Urssaf enregistre fin juin 2013 une baisse de 6,4 % sur un an du nombre de déclarations d'embauche à La Réunion (CDI et CDD de plus de 31 jours, hors intérim). Au niveau national, il diminue de 5,6 %. Les embauches de plus d'un mois se réduisent dans la plupart des régions. Seules les régions Guyane et PACA affichent respectivement une stabilisation et une légère croissance (+ 0,9 %).

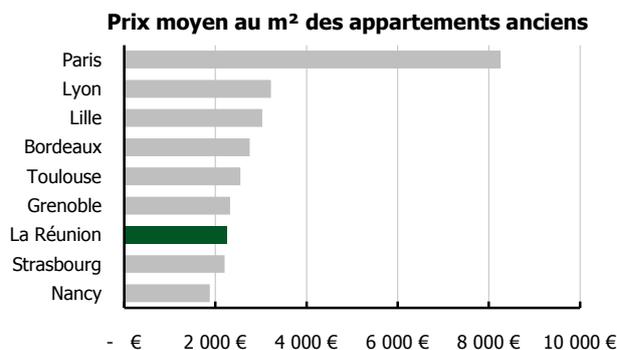
Hausse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA "socle" au 1^{er} trimestre 2013

Le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active "socle" (RSA "socle"), qui remplace le RMI et l'allocation parent isolé depuis le 1^{er} janvier 2011, s'inscrit en hausse de 2,3 % à fin mars 2013 par rapport à fin décembre 2012 (+ 5,2 % sur un an). Cette augmentation concerne principalement les couples sans enfant et les personnes de plus de 50 ans, qui progressent respectivement de 4,3 % et de 4,6 %. 198 500 personnes bénéficient ainsi de cette allocation.

La Caisse d'allocation familiale a octroyé 120,9 millions d'euros à l'ensemble des bénéficiaires du RSA ("socle" et "activité") au cours du 1^{er} trimestre 2013.



Baisse du prix médian des appartements anciens au 1^{er} trimestre 2013



Sources : Notaires de France, indice de valorisation Notaires - Insee

Selon les Notaires de France, le prix médian des appartements anciens vendus à La Réunion est estimé à 2 250 €/m² au premier trimestre 2013, en baisse de 11,1 % par rapport au premier trimestre 2012. Cette diminution est supérieure à celle observée en France métropolitaine, où l'indice Notaires-Insee décroît de 1,2 % sur la même période. Le prix médian au m² dans l'île est proche de celui observé à Strasbourg et Grenoble, mais nettement en deçà du prix médian parisien (8 260 €/m²).

Le prix médian de vente des maisons anciennes est estimé à 176 500 €, en baisse de 11,8 % sur un an. Cette contraction des prix de vente s'observe également au niveau national dans une moindre mesure (diminution de 1,8 % de l'indice Notaires-Insee en glissement annuel).

La publication est disponible sur le [site des Notaires de France](#).

Plan renforcé de prévention du risque requin

Jean-Luc Marx, préfet de La Réunion, a présenté le 26 juillet 2013 le plan d'action renforcé de prévention du risque requin à La Réunion. Il a également pris un arrêté portant réglementation temporaire de la baignade et des activités de surf, et de bodyboard, applicable jusqu'au 1^{er} octobre 2013.

Les priorités de ce plan sont la sécurisation des sites nautiques et la valorisation environnementale, sociale, économique et sportive du littoral de La Réunion.

Le plan renforcé de prévention du risque requin est disponible sur [le site de la Préfecture de La Réunion](#).

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	08/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	08/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Juillet 2013)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0819%	0,0784%	0,0947%	0,0931%	0,1250%	0,2210%	0,3350%	0,5250%

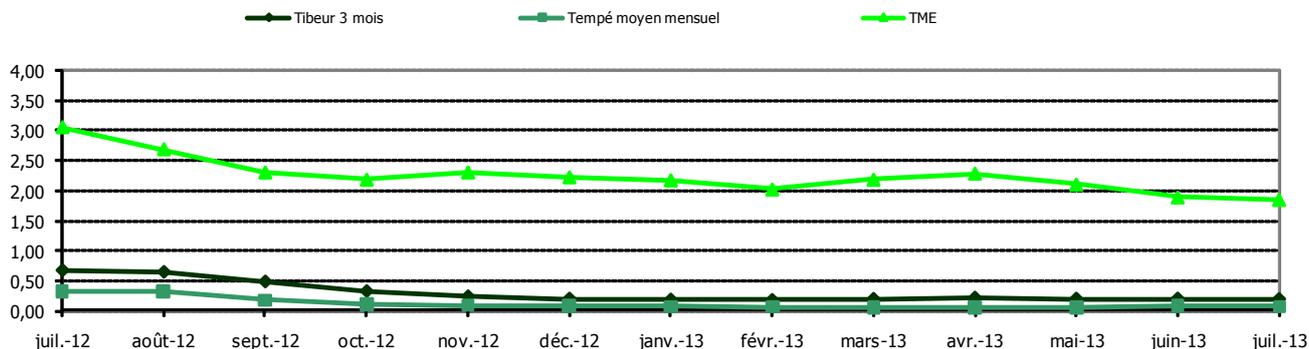
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
1,90%	1,86%	2,26%	2,31%	2,10%	2,06%	2,46%	2,51%

Taux de l'usure (applicable au troisième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,23%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,99%
Prêts à taux variable	4,68%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,63%
Prêts-relais	5,44%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,01%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,09%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,40%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	15,77%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,05%	Découverts en compte (1)	13,36%

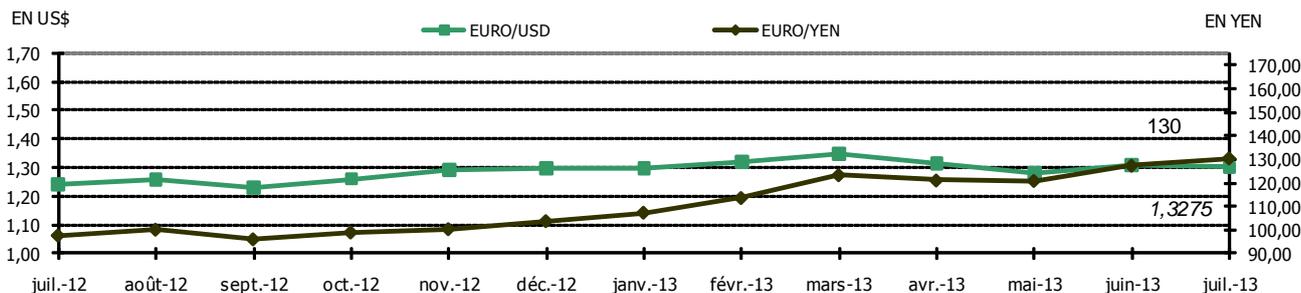
(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)			
EURO/USD (Etats-Unis)	1,3275	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0740
EURO/JPY (Japon)	130,0000	EURO/BWP (Botswana)	11,37480
EURO/CAD (Canada)	1,3669	EURO/SCR (Seychelles)	15,94880
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87350	EURO/MUR (Maurice)	41,0392
EURO/SGD (Singapour)	1,6899	EURO/BRL (Brésil)	3,0330
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,2946	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,3703
EURO/MGA (Madagascar)	2910,5726	EURO/XCD (Dominique)	3,5918
		EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Arnaud BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer le 14 août 2012 - Dépôt légal : août 2012 - ISSN 1240-3857